

# Écoles de Thénésol / Allondaz

## Inscriptions Scolaires

### Rentrée 2025

Les inscriptions se dérouleront du **LUNDI 07 AVRIL** au **VENDREDI 16 MAI 2025** inclus.

La démarche d'inscription de votre enfant se déroule en deux étapes : la procédure d'**inscription en Mairie** et celle de l'**admission à l'école**.

#### ① INSCRIPTION EN MAIRIE

Afin d'établir le dossier d'inscription de votre enfant, les pièces suivantes seront nécessaires :

- un document relatif à l'état civil de l'enfant (livret de famille, extrait de naissance, passeport ....)
- un justificatif de domicile récent (facture de gaz, électricité...)
- carnet de santé (Vaccinations obligatoires – annexe en pièce jointe)
- un certificat de radiation de l'école précédente pour les enfants arrivant d'une autre commune (il peut-être communiqué plus tard si l'école actuelle ne l'a pas fourni).

#### ATTENTION !

Cette démarche d'inscription en Mairie est obligatoire. Elle donne lieu à un certificat d'inscription qui est le document indispensable à l'admission de votre enfant à l'école.

- ↳ Les élèves de PS, MS et GS doivent s'inscrire en Mairie d'Allondaz,
- ↳ Les élèves de CP et les nouveaux arrivants en Mairie de Thénésol.

#### Horaires d'ouverture des Mairies :

- **Thénésol** : (04-79-37-65-29)

Lundi et mardi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 16 H 00

Vendredi de 8 H 30 à 12 H 00

- **Allondaz** : (04-79-37-05-41)

Lundi de 9 H 00 à 12 H 00

Mercredi de 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 00 à 17 H 00

Vendredi de 9 H 00 à 12 H 00

#### ② ADMISSION A L'ECOLE

**Cette procédure complète l'inscription en Mairie.**

Elle consiste à présenter votre enfant à la directrice ou au directeur de l'école dans laquelle il a été inscrit et à lui remettre :

- le certificat d'inscription délivré par la Mairie,
- le carnet de santé de l'enfant (vaccinations obligatoires – annexe en pièce jointe),
- le livret de famille,
- le certificat de radiation (si l'enfant a été scolarisé auparavant).

**À Thénésol**, le directeur sera disponible du lundi au vendredi de 7 H 45 à 8 H 30 et de 16 H 15 à 17 H 15. Merci de prendre rendez-vous au : 04-79-37-62-66 ou [Ce.0730424P@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.0730424P@ac-grenoble.fr)

**À Allondaz**, la directrice sera disponible sur RDV : 04-79-32-70-16 (Merci d'appeler entre 11 H 50 et 13 H 20 ou de préférence par mail : [Ce.0730390C@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.0730390C@ac-grenoble.fr))

#### Réunion d'informations pour les nouvelles familles :

MARDI 20 MAI à 18 H 00 à l'école d'ALLONDAZ

- Visite de la cantine et de la garderie : explications du fonctionnement et des inscriptions
- Visite de la classe des maternelles : explication du fonctionnement et du déroulement d'une journée type

(ANNEXE)

**RENTREE SCOLAIRE 2025/2026**

**VACCINATIONS OBLIGATOIRES**

**Pièces à fournir :**

**Le carnet de santé de l'enfant comportant les vaccinations obligatoires ou, à défaut, les certificats de vaccinations.**

**Pour les enfants nés avant 2018 :**

**Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite (DTP)**

**Pour les enfants nés à partir de 2018 :**

**Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite (DTP), Coqueluche, Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b, Hépatite B, Pneumocoque, Méningocoque C, Rougeole, Oreillons et Rubéole.**

**Il est nécessaire de fournir une attestation médicale en cas de contre-indication à la vaccination.**